

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 23 septembre 2011

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille onze, à laquelle séance sont présents :

Présent(s) : Madame Mélissa Girard, Conseillère
Monsieur Donat Tremblay, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Monsieur Rodrigue Gagnon, Conseiller
Monsieur Dave Boivin, Conseiller

Absent(s) : Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère

Le Conseiller Joseph-Louis Girard ne fait pas partie intégrante de la résolution # 2011-09-1588.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Claude Simard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Jean-Claude Simard, Maire, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Jocelyn Harvey, Entrepreneur Inc;
5. Intégrer le budget du comité des loisirs ainsi que le comité culturel à celui de la municipalité.
6. Réclamation à Hydro-Québec;
7. Résolution concernant M. Arthur Martel;
8. Autorisation afin de vérifier les égouts de la maison des jeunes Esper Ados;
9. Accueil des Français;
10. Autorisation pour la Directrice Générale Adjointe;
11. Entente avec la Municipalité de Saint-Hilarion;
12. Période de questions allouée aux contribuables;
13. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2011-09-1588

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour de l'ajournement de la session générale du 23 septembre 2011 tel que lu par monsieur le maire.

4 - JOCELYN HARVEY, ENTREPRENEUR INC.

RÉSOLUTION 2011-09-1589

ATTENDU QUE dans la résolution # 2011-05-1450 du 2 mai 2011, la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts ne pouvait appuyer le volet #2 de M. Jocelyn Harvey, Entrepreneur;

ATTENDU QU'A la demande de M. Jocelyn Harvey, Entrepreneur la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts après analyse du dossier avec la MRC de Charlevoix-Est, la résolution # 2011-05-1450 est modifiée et que l'entreposage d'agrégats en provenance de la carrière voisine est conforme à ladite réglementation municipale étant donné que les lots constituant le banc d'emprunt appartenant au demandeur pour l'exploitation d'une carrière-sablière dans la zone 25-A ne forment qu'une seule carrière-sablière et bénéficient de droit acquis.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts appuie la demande de M. Jocelyn Harvey, Entrepreneur soit : la partie volet #1 et volet #2 pour l'exploitation de sa carrière-sablière auprès de la C.P.T.A.Q.

5 – INTÉGRER LE BUDGET DU COMITÉ DES LOISIRS AINSI QUE LE COMITÉ CULTUREL À CELUI DE LA MUNICIPALITÉ

De point est reporté à une réunion ultérieure.

6 – RÉCLAMATION À HYDRO QUÉBEC

RÉSOLUTION 2011-09-1590

CONSIDÉRANT QU'IL est survenu un bris électrique au niveau du réservoir de l'eau potable le 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû faire appel à un électricien afin qu'il soit en mesure d'effectuer une vérification au niveau de la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a logé un appel à Hydro Québec à 15h 00 afin de les aviser qu'il était possible de rebrancher le système électrique dès maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'électricien devait rester sur place à la demande d'Hydro Québec afin d'effectuer les vérifications d'usage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro Québec s'est présenté, au réservoir de l'eau potable, qu'à 22h00;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De réclamer à Hydro Québec la facture que l'électricien a fait parvenir à la Municipalité au montant de 864.58 \$ taxes inclus ainsi que le salaire de l'employé municipale, qui devait lui aussi rester sur place, pour un montant de 90.20\$ plus les charges sociales.

7 – RÉOLUTION CONCERNANT M. ARTHUR MARTEL

RÉSOLUTION 2011-09-1591

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts modifie la résolution #95-06-110, afin de donner à M. Arthur Martel les mêmes autorisations que décrit selon le plan d'arpentage #12913. Cela afin que la notaire Lise Robitaille puisse finaliser les actes reliés à la rue de l'Église (Place du versant actuellement) .

8 – AUTORISATION AFIN DE VÉRIFIER LES ÉGOUTS DE LA MAISON DES JEUNES ESPER ADOS

RÉSOLUTION 2011-09-1592

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts engage Sani-Charlevoix Inc. afin de vérifier les égouts de la maison des jeunes au montant de 85.00 \$ l'heure pour un minimum de 3 heures plus les taxes applicables et ce, mardi le 27 septembre 2011 à 10h00.

9 – ACCUEIL DES FRANÇAIS

RÉSOLUTION 2011-09-1593

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE procéder à l'organisation d'un 5 à 7 afin d'accueillir nos cousins Français en provenance de Notre-Dame-de-Monts en octobre prochain et ce, selon la disponibilité de chacun.

10 –AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

RÉSOLUTION 2011-09-1594

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil autorise Mme Sylvie Dassylva à signer les chèques, les traites bancaires et tous les autres documents reliés à son emploi en l'absence de la Directrice générale.

11 – ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

RÉSOLUTION 2011-09-1595

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilarion a accepté la résolution # 2010-09-1255 en septembre 2010 concernant l'entente de partage du tonnage déclaré par les exploitants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilarion n'a payé aucune redevance concernant le partage de la carrière-sablière de Jocelyn Harvey, Entrepreneur Inc. et ce, depuis janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De demande à la Municipalité de Saint-Hilarion de nous verser les montants dus concernant le partage des redevances de la carrière-sablière de Jocelyn Harvey, Entrepreneur Inc. et ce, rétroactivement à janvier 2011 plus les intérêts encourus.

12 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

13 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2011-09-1596

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 13 heures 15.

Jean-Claude Simard,
Maire

Marcelle Pedneault,
Directrice générale par intérim